



N° 11 630*02

**DEMANDE DE DÉROGATION
POUR LE TRANSPORT EN VUE DE RELACHER DANS LA NATURE
DE SPÉCIMENS D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES**

Titre I du livre IV du code de l'environnement
Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
définies au 4° de l'article L. 411-2 du code l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ	
Nom et Prénom :
ou Dénomination (pour les personnes morales) :	Association Bretagne Vivante - SEPNB
Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :
Adresse :	N° 19 Rue de Gouesnou BP 62132
	Commune BREST CEDEX 2 Code postal 29221
Nature des activités :	Association de protection de la nature en Bretagne
Qualification :
Le descriptif complet se trouve détaillé dans la note jointe.	

B. QUELS SONT LES SPÉCIMENS CONCERNÉS PAR LE TRANSPORT ET LE RELACHER			
Nom scientifique Nom commun	Quantité	Description (1)	Origine(2) (3)
B1 <i>Margaritifera margaritifera</i>		Individus vivants	Capture dans la nature Naissance en captivité
Moule perlière d'eau douce ou moule perlière		Glochidies (larves) Coquilles vides	
B2			
B3			
B4			
B5			
Le descriptif complet se trouve détaillé dans la note jointe.			

- (1) sexe, signes particuliers des spécimens
(2) préciser capture dans la nature, naissance en captivité...
(3) joindre les documents justificatifs de l'origine

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DU RELACHER	
Préciser les motifs du relacher, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale :	
La moule perlière est une espèce en danger à l'échelle européenne. Dans le cadre du Plan régional d'actions "Moule" en Bretagne, des individus adultes pourront être déplacés dans des milieux pouvant mieux correspondre à leurs exigences ou pour favoriser leur reproduction ou pour toute autre raison pouvant améliorer ses conditions de vie. En vue de leur mise en élevage pour certaines populations identifiées, des larves ou des adultes pourront être déplacés à la station d'élevage de Brasparts pour une mise en contact dans des conditions correspondant à leurs exigences de vie. Les jeunes individus élevés seront ensuite amenés à être relâchés dans leur cours d'eau d'origine. Ces opérations visent à maintenir, voire améliorer la conservation des populations de moules perlières en Bretagne.	
Le descriptif complet se trouve détaillé dans la note jointe.	

D. QUELLES SONT LES CONDITIONS DE RÉALISATION DU TRANSPORT *		Adresse du siège :
D1. QUEL EST LE LIEU DE DÉPART		Fédération de pêche du Finistère
Nom et Prénom :	4 Allée Loeiz Herrieu
ou Dénomination (pour les personnes morales) :	Fédération de pêche du Finistère	Zone de Keradenec
Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :	29000 Quimper
Adresse :	N° Rue Le Favot	
	Commune Brasparts Code postal 29190	
Elevage d'agrément <input type="checkbox"/>		
Etablissement : d'élevage <input checked="" type="checkbox"/> , de présentation au public <input type="checkbox"/> , de transit et de vente <input type="checkbox"/>		
Autorisation préfectorale de détention <input checked="" type="checkbox"/> , d'ouverture <input checked="" type="checkbox"/> en date du : courrier de la DDP29 du 3 septembre 2013		
Titulaire du certificat de capacité pour l'entretien des animaux :		
Le descriptif complet se trouve détaillé dans la note jointe.		

D2. QUEL EST LE LIEU DE DESTINATION ET DE RELACHER

Département : Les lieux des individus relâchés seront leur rivière d'origine, dans des habitats favorables à leur croissance et leur survie
Commune :
Lieu-dit :
Statut juridique du lieu de relacher :
Description du site de relacher (milieu écologique, proximité d'habitations, d'activités humaines, etc...) :
.....
.....

Le descriptif complet se trouve détaillé dans la note jointe.

D3. QUELS SONT LE MODE ET LES CONDITIONS DU TRANSPORT *

Durée prévue du transport : 2 h maximum
Véhicule automobile ou camion , Train , Avion , Bateau
Mode de contention des animaux dans le véhicule : Précisez le moyen, les dimensions des contenants, le type de parois, les conditions de température, etc... :
Les individus seront conservés dans de l'eau issue de leur lieu de départ (eau de rivière ou eau de la station d'élevage). Un seau plastique à couvercle hermétique sera utilisé comme contenant. La température dans le contenant sera régulièrement contrôlée au cours du trajet et devra rester sensiblement la même que la température de son lieu de départ. Si nécessaire, une régulation de température aura lieu grâce à des emballages thermorégulants à placer autour du contenant. Les mouvements du trajet suffiront à oxygéner de manière suffisante l'eau contenue dans le seau.

Le descriptif complet se trouve détaillé dans la note jointe.

D4. QUELLE EST LA PERIODE OU LA DATE DU TRANSPORT ET DU RELACHER

Préciser la période : Le printemps, l'été et l'automne seront les saisons privilégiées pour le transport et le relâcher des individus.
ou la date : La présente demande concerne la période 2017-2021.

Le descriptif complet se trouve détaillé dans la note jointe.

E. QUELLES SONT LES CONDITIONS DE RÉALISATION DU RELACHER

E1. QUELS SONT LES TECHNIQUES DE RELACHER UTILISEES

Chaque année, une partie des jeunes mulettes élevées à la station pourra être transportée pour rejoindre leurs cours d'eau d'origine en vue de renforcer les populations sauvages. Une partie de ces jeunes mulettes pourra être utilisée dans des systèmes de culture in-situ (tubes, boîtes, plaques perforées, etc.) afin d'en suivre régulièrement la croissance et la survie. Une partie de ces jeunes mulettes pourra être relâchée directement dans des secteurs de la rivière correspondant aux exigences écologique de l'espèce.

Le descriptif complet se trouve détaillé dans la note jointe.

E2. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGÉES DU RELACHER*

Formation initiale en biologie animale Préciser : Pierre-Yves PASCO, Bretagne Vivante
Marie CAPOULADE, Bretagne Vivante
Formation continue en biologie animale Préciser : Pierrick DURY, Fédération de pêche du Finistère
Benoit VINCENT, Fédération de pêche du Finistère
William MACKÉ, Fédération de pêche du Finistère
Autre formation Préciser : et opérateurs Natura 2000 ou techniciens rivière des territoires concernés

Le descriptif complet se trouve détaillé dans la note jointe.

F. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DU TRANSPORT ET DU RELACHER

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser :
Rapports annuels des activités entrant dans le cadre du Plan régional d'action
Comité de pilotage annuel

Le descriptif complet se trouve détaillé dans la note jointe.

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à Brest
le 18/05/2017
Votre signature

